

La Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité reprend les missions de remboursement et d'action sociale de l'Institut des Vétérans-INIG

L'Institut des Vétérans-Institut National des Invalides de Guerre, Anciens combattants et Victimes de guerre va cesser d'exister sous sa forme actuelle suite à une décision des autorités fédérales belges.

La Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité (CAAMI), organisme public fédéral qui remplit les mêmes missions que les mutualités dans le domaine de l'assurance maladie-invalidité obligatoire, reprendra les missions de remboursement des soins de santé et d'action sociale, ainsi que les services aux ressortissants.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi le 1er mai 2017, la CAAMI est formellement à votre disposition et poursuit l'offre de services habituelle.

Tous vos droits seront maintenus. En d'autres mots, le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques, ainsi que l'action sociale, continueront invariablement. Seul le point de contact change.

www.caami.be

Soins médicaux & Action sociale

Les conditions et le mode de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques aux invalides de guerre et aux bénéficiaires du remboursement du ticket modérateur resteront inchangés. Le fonctionnement des services des soins médicaux et de l'action sociale sera le même. Vos correspondants actuels dans ces services seront toujours vos interlocuteurs à la CAAMI.

Nous vous remercions de la confiance que vous avez toujours témoignée envers l'Institut.

La Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité vous souhaite la bienvenue et se tiendra dorénavant à votre disposition.

En pratique :

- La CAAMI ouvre en son sein une nouvelle direction spécialement pour les victimes de guerre. Cela signifie que vous, en tant que ressortissant, pouvez rester affilié à votre mutuelle actuelle pour tout ce qui concerne l'assurance maladie-invalidité.

- Vous êtes priés d'envoyer toute correspondance (certificats médicaux, notes médicales, courrier, …) à l'adresse suivante :

Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité (CAAMI)

Direction Invalides de guerre

Rue du Trône 30 A

1000 Bruxelles

Central téléphonique :

02/ 227 63 00

- Les numéros de téléphone de vos correspondants resteront les mêmes.

- Vous pouvez encore provisoirement utiliser les adresses e-mail de vos correspondants.

Les nouvelles adresses e-mail seront composées comme suit :

initiale de la personne de contact suivie de son nom de famille@caami.be

Par exemple : fred.vandamme@warveterans.be devient fvandamme@caami.be